



## Bois secs et sains

### Contexte

Pendant quelques années après la mort des arbres, notamment les épinettes, le bois peut rester suffisamment sain pour être utilisé par l'industrie de la transformation. Ce sont ces bois morts, encore sur pied et utilisables, qui font l'objet de cette décision.

Ces bois ne sont pas, jusqu'à maintenant, évalués dans les inventaires forestiers, ni pris en compte dans les modèles de croissance qui servent à produire les courbes d'évolution employées dans le calcul des possibilités forestières.

Par conséquent, dans les exercices antérieurs, il avait été statué que les *bois secs et sains* ne faisaient pas partie intégrante des possibilités forestières déterminées par le Forestier en chef.

### Décision du Forestier en chef

Le Forestier en chef réitère, pour la période 2018-2023 que les *bois secs et sains* ne font pas partie du volume concerné par les possibilités forestières.

Le 16 novembre 2016

Louis Pelletier, ing.f.  
Forestier en chef